

La Ville de Rivière-du-Loup entreprend l'inventaire de son patrimoine bâti

Rivière-du-Loup, le 20 juin 2024 – Les citoyens qui habitent une maison construite avant 1940 ne devront pas être surpris si quelqu'un photographie leur toit et leurs fenêtres cet été. Il ne s'agit pas d'un fouineur. Il s'agit d'un stagiaire de la Ville de Rivière-du-Loup, embauché pour dresser l'inventaire du patrimoine immobilier.

Par de nouvelles dispositions introduites dans la *Loi sur le patrimoine culturel*, le gouvernement du Québec oblige désormais toutes les municipalités régionales de comté (MRC) à monter d'ici 2026 un répertoire des bâtiments qui présentent un intérêt patrimonial sur leur territoire, dans le but de mieux pouvoir gérer et protéger ces trésors à valeur historique.

Son plus récent inventaire datant de 2002 et ne comptant que 500 bâtiments, la Ville de Rivière-du-Loup entreprendra la semaine prochaine la tournée de tous les quartiers pour mettre sa banque à jour. Quelque 1000 résidences et immeubles commerciaux et institutionnels sont concernés.

Pendant tout l'été, l'étudiant en développement territorial sillonnera les rues, équipé d'une tablette. Du trottoir, l'employé, qui sera clairement identifié, prendra des images et des notes sur leur forme architecturale, leur type de revêtements et de fenêtres, l'aménagement paysager et la présence de bâtiments secondaires, entre autres. Dans le cas des maisons qui ne sont pas visibles de la rue, les propriétaires seront contactés au cours de l'été pour convenir du moment d'une visite.

L'inventaire sera éventuellement accessible en ligne pour les citoyens qui souhaiteront le consulter.

- 30 -

Information : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714